

CTL du 23 mars 2021
Point n° 9 de l'ordre du jour
**Fusion des quatre SPF
de Marseille 1, 2, 3 et 4**

1. Description du projet

Le projet de fusion des SPF des Bouches-du-Rhône s'inscrit dans un projet national. Il concerne les directions comptant plusieurs services chargés d'une mission de publicité foncière.

Avant le lancement des opérations de fusion, le maillage territorial des services de publicité foncière était composé de plus de 300 SPF/SPFE. Cette organisation ne correspondait plus à une attente des usagers avec le développement de Télé@ctes et les possibilités offertes par le travail à distance. Elle ne facilite pas l'harmonisation des pratiques et un pilotage plus homogène de la mission. Le dynamisme du marché immobilier et donc de la charge des services n'est de plus pas le même sur l'ensemble du territoire.

Le projet de fusion des 4 SPF de Marseille qui s'inscrit dans ce dispositif, était initialement prévu le 12 octobre 2020 et a été repoussé compte tenu du contexte sanitaire.

Le projet a été soumis au vote du CTL qui s'est tenu en seconde convocation le 16/01/2020 (point 2 de l'ordre du jour).

Le GO JURIDIQUE (autorisation de fusion juridique et de fusion des bases FIDJI) a été donné par le bureau GF-3B le 11 février 2021, permettant de finaliser les opérations de fusion (mise à jour TOPAD notamment).

La présente fiche rappelle l'opération de fusion des SPF dans son principe. Les travaux préparatoires sont conduits au sein de 2 groupes de travail, métier et ressources.

2. Les structures concernées :

Sur la partie sud du département, la mission de publicité foncière est assurée par 4 services de publicité foncière (SPF) : les SPF Marseille 1, 2, 3 et 4, directement concernés par le projet de fusion et situés sur le même site (Sainte-Anne).

Les périmètres de ces 4 SPF regroupent la ville de Marseille et 27 autres communes du département.

3/ L'objectif de la fusion :

L'opération de fusion des services de publicité foncières de Marseille poursuit les objectifs suivants :

- renforcer le pilotage métier,
- permettre une plus grande mutualisation des connaissances et des savoir-faire,

- unifier et harmoniser les pratiques en vue d'assurer un traitement intégral des affaires,
- offrir une meilleure qualité de service et un service harmonisé à l'ensemble des usagers et partenaires.

4. Volet emplois

Situation actuelle au Tagerfip (inchangée après PLF2021)

LIBELLE	CATEGORIE	CSC	IDIVHC	A	B	C	TOTAL
SPF MARSEILLE 1	C2		1	1	7	6	15
SPF MARSEILLE 2	C2		1	1	7	3	12
SPF MARSEILLE 3	C1	1		1	9	7	18
SPF MARSEILLE 4	C2		1		6	4	11

Situation projetée (inchangée après PLF2021)

LIBELLE	CATEGORIE	CSC	IDIVHC	IDIVCN	A	B	C	TOTAL
SPF MARSEILLE 3	C1	1	0	1	2	29	20	53

Suite à la fusion, 3 emplois de chefs de service (IDIV HC) et un emploi de A sont redéployés ; un emploi d'IDIVCN est implanté comme adjoint du poste.

5- Les charges (Données DAFE 2020)

SPF	Publications	Réquisitions
Marseille 1	15 565	35 145
Marseille 2	13 722	26 519
Marseille 3	21 707	40 589
Marseille 4	13 487	23 483
TOTAL	64 481	125 736

Le suivi de la réalisation des prérequis

La fusion repose sur le respect de prérequis « métier ». L'opération de fusion fait l'objet d'un suivi mensuel entre la direction, la délégation et le bureau GF-3B. Le respect des prérequis « métier » doit intervenir dès 3 mois avant la date programmée de fusion (GO JURIDIQUE).

Ainsi, les délais de publication sont parfaitement convergents sur les 4 SPF.

SUIVI DES PRÉ-REQUIS MÉTIER (SITUATION À FIN DE MOIS)	SPFE/SPF Absorbant Absorbé(s)	juin 2020	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	déc. 2020	janv. 2021
Délai d'enregistrement	Marseille 3	2j	1j	1j	1j	2j	2j	1j	2j
	Marseille 1	2j	2j	2j	2j	1j	1j	1j	2j
	Marseille 2	2j	2j	1j	1j	1j	1j	1j	1j
	Marseille 4	2j	2j	2j	2j	1j	1j	1j	1j
Délai de publication	Marseille 3	99j	108j	97j	93j	98j	103j	113j	121j
	Marseille 1	98j	103j	85j	85j	98j	101j	105j	116j
	Marseille 2	78j	93j	81j	83j	90j	103j	113j	116j
	Marseille 4	100j	93j	72j	84j	90j	102j	113j	120j
Nombre de personnes morales à indexer	Marseille 3	6	0	0	0	0	0	0	0
	Marseille 1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Marseille 2	0	0	0	0	0	0	0	0
	Marseille 4	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers de mainlevée en attente	Marseille 3	3	3	2	2	4	5	2	0
	Marseille 1	0	0	0	0	0	0	0	0
	Marseille 2	13	1	1	1	5	3	0	0
	Marseille 4	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de comptes débiteurs	Marseille 3	52	78	81	43	53	40	42	53
	Marseille 1	98	99	101	106	107	109	109	110
	Marseille 2	14	6	2	6	11	2	4	4
	Marseille 4	60	61	58	63	60	67	63	48

6- La situation des agents

La fusion des SPF Marseille Nord et Marseille Sud n'induit aucune modification pour les agents en ce qui concerne leur affectation.

7- L'installation matérielle des agents :

Les 4 services actuels sont installés sur le site de Sainte Anne.

Les locaux existants permettront un fonctionnement dans de bonnes conditions du service fusionné par un rapprochement physique des équipes actuelles.

8- Le calendrier

La fusion prendra effet au 12 mai 2021.